

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-487 DU 13 OCTOBRE 1997

chargeant Monsieur **Emmanuel GOLOU**,
Ministre des Mines, de l'Energie et de
l'Hydraulique de l'intérim de Monsieur
Sahidou DANGO-NADEY Ministre de
l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pour compter du 06 Octobre 1997

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

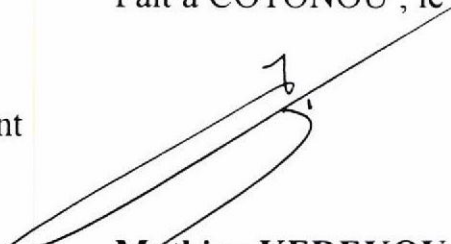
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 06 Octobre 1997, Monsieur Emmanuel GOLOU, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Sahidou DANGO-NADEY .

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à COTONOU , le **13 OCTOBRE 1997**

par le Président de la République,
Chef de l'Etat , Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations: PR6 AN 4 CS2 CC2 CES HAAC 2 PM 4 MEHU 4 MMEH 4
SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-